

COMMUNIQUE DE PRESSE | SOUS EMBARGO JUSQU'AU 29-09-2014

Attention ! Epargner pour votre retraite pourrait vous coûter de l'argent.

Bruxelles, le 29 septembre 2014 – Les perspectives pour les citoyens européens économisant pour leur retraite sont loin d'être encourageantes. Bien que les taux d'inflation plus faibles dans l'UE ont légèrement amélioré les rendements réels, les taux d'intérêt actuellement très bas (encore plus bas suite à la dernière réduction BCE à 0,05%), combinés à des commissions élevées rendent les marchés d'épargne retraite extrêmement vulnérables à la moindre hausse d'inflation.

Il est inquiétant que la performance réelle de l'épargne-retraite demeure inconnue des clients et des organismes de réglementation. Il n'est donc pas étonnant que le dernier tableau de bord européen des biens & services de consommation classe à nouveau les pensions et les placements comme les pires de tous les biens & services de consommation.

Un nouveau rapport sur l'état de l'épargne retraite en Europe a été publié aujourd'hui par Better Finance, une ONG indépendante défendant les intérêts des usagers des services financiers. L'édition 2014 de « l'épargne retraite: Les performances réelles » couvre désormais 8 pays de l'UE (Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pologne, Espagne et Royaume-Uni), représentant 75% de l'ensemble de la population de l'UE.

Le rapport illustre clairement que la tendance à blâmer la performance des marchés de capitaux pour ces faibles rendements ne tient pas debout. Les fonds d'épargne retraite sous-performent trop souvent les marchés de capitaux. Comme indiqué par la Commission Européenne en 2013, certaines des « *raisons de ne pas épargner à long terme sont souvent les mauvaises performances des intermédiaires financiers à fournir des rendements raisonnables, et les frais d'intermédiation* ». Un fond de pension belge est un parfait exemple, référencé aux actions et obligations mondiales, qui a au cours des 13 dernières années sous-performé de 40% ces marchés de référence, détruisant 19% de la valeur réelle de l'épargne des participants.

La Fédération européenne des usagers des services financiers

76, rue du Lombard, 1000 Bruxelles - Belgique

Tel. (+32) 02 514 37 77 - Fax. (+32) 02 514 36 66

E-mail: info@betterfinance.eu - <http://www.betterfinance.eu/fr>

Le rapport de Better Finance confirme et élargit de manière significative les conclusions de l'OCDE en 2012, qui ont révélé des performances réelles négatives pour les fonds de pension. Contrairement au rapport de l'OCDE, le rapport de Better Finance couvre également les produits de retraite individuels et tient compte de tous les frais, honoraires et commissions encourus par les épargnants, ainsi que l'impact de la fiscalité, afin de révéler exactement ce qui atterri finalement « dans les poches » des épargnants.

En l'absence d'informations claires au sujet de leur performance, d'un manque de communications complètes et harmonisées pour tous les produits de retraite et de conseils trop souvent biaisés au point de vente, il est presque impossible de décider comment épargner au mieux pour la retraite.

Bien que les autorités européennes aient identifié à juste titre la promotion de l'investissement à long terme comme une priorité pour la croissance et l'emploi, leurs politiques actuelles en matière d'épargne à long terme sont à ce jour incohérentes avec cette priorité.

Afin de répondre à la question des rendements insuffisants de l'épargne-retraite, Better Finance a identifié dix mesures clés détaillées dans son rapport.

Rapport entier : www.betterfinance.eu

Coordonnées :

Communications Officer	Arnaud Houdmont
Contact	0032 (0)2 514 37 77
Courriel	houdmont@betterfinance.eu

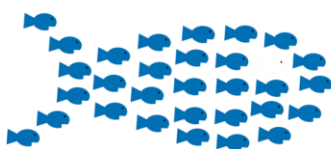


Recommandations

Sur la base des résultats de cette recherche, nous recommandons les 10 mesures de politique suivantes pour résoudre d'urgence ce problème d'insuffisance des performances de l'épargne retraite :

1. Améliorer et harmoniser l'information sur tous les produits d'épargne à long terme et d'épargne retraite ;
 - "PRIIP": la proposition de règlement européen sur un Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) doit être étendue à tous les produits d'investissement et de pension à long terme pour les particuliers ou il faudrait à tout le moins exiger un résumé des informations sur les produits d'épargne retraite qui soit le plus similaire possible à ce DICI;
 - L'information sur tous les frais et commissions et sur les rendements historiques sur une longue durée doit être fournie :
 - après inflation ;
 - après toutes charges supportées directement ou indirectement par l'investisseur ;
 - après toutes taxes (comme exigé aux États-Unis pour les fonds d'investissement).
 - Information sur le taux de couverture (actif/passif)
 - Information sur les possibilités de transfert/sortie
2. Conformément à l'article 9, alinéa 1, du règlement sur les AES¹, l'EIOPA devrait réellement rapporter sur les tendances de l'épargne retraite, y compris sur la performance réelle de tous les produits de pension car on ne peut gérer ou surveiller que ce qu'on peut mesurer. Il est en effet très surprenant que la performance nette réelle des produits d'épargne retraite ne soit pas connue, ni des clients ni des autorités de surveillance.

¹ « L'autorité assume un rôle prépondérant dans la promotion de la transparence, de la simplicité et de l'équité sur le marché des produits ou des services financiers sur l'ensemble du marché intérieur, notamment en : (a) recueillant, analysant et rapportant les tendances de consommation »



3. Concevoir un instrument d'épargne retraite simple :
- qui protège le pouvoir d'achat de l'épargne à long terme (pourrait être utilisé comme option par défaut dans d'autres produits d'épargne retraite) et soit:
 - facile d'accès, sans nécessité de conseils ni de commissions y afférentes ;
 - supervisé par des organismes publics.

Un régime de retraite individuel paneuropéen serait vraiment bien accueilli par les épargnants de l'UE s'il répondait à ces conditions et s'il n'était pas défavorisé sur le plan fiscal.

4. Simplifier et normaliser la gamme d'offres de produits ; interdire les fonds ne relevant pas de la réglementation sur les OPCVM (FIA²) dans tous les produits de pension et d'épargne à long terme « packagés » proposés aux particuliers (hormis pour les investisseurs qualifiés qui peuvent accéder à des produits « packagés » avec le choix des unités d'investissement) et trouver des moyens de rationaliser fortement le nombre excessif d'OPCVM offerts dans l'UE (environ 35.000 contre 9.000 aux États-Unis, alors que le marché de l'UE est plus petit).
5. Mettre sur pied des marchés de rentes aux particuliers transparents, concurrentiels et faciles à utiliser (normalisés) dans toute l'UE et donner aux épargnants plus de liberté de choisir entre les rentes et les retraits en capital lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite et après leur départ à la retraite.
6. Pour ceux qui souscrivent individuellement à des produits de pension collectifs, améliorer la gouvernance des régimes collectifs en imposant qu'au moins la moitié de l'organe de surveillance du régime de pension soit désigné directement par les participants au régime de pension.
7. Mettre définitivement un terme aux conseils biaisés au niveau du point de vente et garantir des conseils judicieux sur les placements à long terme, y compris en retournant aux principes de base pour expliquer quels sont les éléments constitutifs des produits d'épargne à long terme, à savoir les actions et les obligations.

² FIA signifie Fonds d'investissement alternatifs. Ils sont soumis à moins de règles de protection des investisseurs que les OPCVM mais les FIA sont jusqu'à présent très utilisés par les fournisseurs de prestations d'épargne retraite.



8. Garantir un traitement spécial par la régulation prudentielle de tous les produits d'épargne retraite (soumis ou non à la réglementation sur les assurances) : la longue durée des éléments de passif permet une plus forte exposition du portefeuille à des investissements à long terme tels que des actions.
9. Appliquer un régime fiscal qui favorise l'épargne et l'investissement à long terme en vue de la retraite plutôt que la consommation et l'épargne à court terme ou, à tout le moins, ne pas pénaliser ce type de comportement vertueux.
10. Les mathématiques financières de base devraient être intégrées dans les cursus scolaires, car il s'agit d'un outil crucial pour sélectionner des produits d'investissement adaptés à l'épargne en vue de la retraite.

